

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre à 19 h, le conseil municipal de la commune de Pointis-de-Rivière, légalement convoqué le 14/09/2023, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BISTOLFI Patrick.

Étaient présents : BISTOLFI Patrick, BARRERE Céline, BEUVELOT Pascal, DUCHAMP Laurence, DUPLEICH Jean-Luc (arrivé à 19 h 25), GAMBONI Jean-Philippe, MASCARTE Michel, MENDEZ Stéphanie, MONTEGUT Nathalie, SEMENZATO Patrick, WAGNER Stéphane.

Étaient excusés : BELER Cédric a donné procuration à WAGNER Stéphane
POINTIS Mélanie, MARTINEZ Julien, DUPRAT Florent

Madame DUCHAMP Laurence a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'ensemble des conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler concernant l'approbation des 2 comptes-rendus en date du 22/06/2023 et 17/08/2023.

- Monsieur BEUVELOT revient sur le sujet du « Radon » et précise que d'après des sources officielles gouvernementales, le radon est un phénomène connu et existant. Après discussion, Monsieur WAGNER précise qu'il y a très peu de risques pour la population et que des capteurs peuvent toutefois être installés par l'ARS (Agence Régionale de la Santé).
Monsieur le Maire demande à Monsieur WAGNER de s'en occuper.

Après ces échanges, les comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

Adhésion au contrat groupe Santé / Prévoyance du CDG 31

Monsieur le Maire reporte cette délibération à plus tard. Il explique qu'il convient d'attendre l'avis du Comité Social Territorial du Centre de gestion de la fonction publique.

Participation de l'employeur au contrat Santé / Prévoyance du CDG 31

Monsieur le Maire propose d'engager la discussion sur la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire des agents de la mairie à compter du 01/01/2024.

Cette participation est dans son principe fixée librement par l'employeur mais doit respecter les minimums réglementaires à savoir 15 € par mois et par agent en Santé et 7 € par mois et par agent en Prévoyance.

Monsieur le Maire énonce les participations actuelles qui sont de 10 € en Santé et 5 € en Prévoyance et propose au conseil de les passer à :

- 25 € par mois et par agent en Santé
- 10 € par mois et par agent en Prévoyance.

Il demande donc aux conseillers leurs avis.
Madame BARRERE Céline précise que c'est une avancée sociale pour les agents.
Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur DUPLEICH Jean-Luc en cours de séance à 19 h 25 mn.

Demande de subvention pour le remplacement de la porte de l'Eglise

Monsieur le Maire fait part au conseil que les travaux de la chapelle intérieure de l'église, commencés il y a plusieurs années, sont enfin terminés.

Il indique que la porte d'entrée de l'église est en très mauvais état et qu'il a fait appel à deux professionnels pour l'établissement d'un devis. Après avoir examiné la porte, les 2 entreprises ont opté pour le remplacement à l'identique de la porte en chêne en conservant les pentures, la serrure et les ancrages de l'ancienne.

Le devis de l'entreprise « La Pyrauboise » s'élève à 9 275.47 € HT soit 10 203.02 € TTC.

Monsieur le Maire propose de délibérer pour une demande de subvention.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à Monsieur le Maire pour établir le dossier de demande de subvention.

Demande de subvention pour l'achat d'un tracteur / épareuse

Monsieur le Maire fait part au conseil de la panne du tracteur/épareuse ERGOS 85

La réparation (remplacement de l'inverseur) s'avérant importante, devis de 6 084.53 € TTC, il indique qu'une réflexion a été menée par la commission.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur DUPLEICH Jean-Luc qui précise que cette pièce a été remplacée plusieurs fois et qu'il s'agit d'une usure prématurée en rapport à l'âge du tracteur.

Il indique que l'option de réparation a été prise par la commission dans le but d'une meilleure revente du matériel lors de l'achat d'un nouveau tracteur/épareuse.

Monsieur le Maire propose d'anticiper la demande de subvention de ce nouveau matériel.

Il présente 2 devis :

- Etablissement DUPUY pour un tracteur d'occasion : 28 000 € HT soit 33 600 € TTC
- Etablissement AGRAM pour une épareuse : 26 709.00 € HT soit 32 050.80 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Questions diverses

➤ Madame DUCHAMP Laurence demande des volontaires pour la préparation du MAG.

➤ Monsieur WAGNER Stéphane :

- indique que les travaux du Schéma directeur de l'eau sont commencés. Une réunion de présentation par le bureau d'étude PRIMA est prévue le 3 octobre 2023.

- fait part de la remarque de Monsieur Marcel GIMENEZ, président du club « Les Aristochiens » qui regrette que le conseil municipal de la commune ne soit pas représenté lors des concours organisés par le club.

Le conseil municipal en prend note.

- Monsieur BEUVELOT Pascal informe le conseil que Orange fait des travaux sur la route d'Huos. Il indique qu'Orange enlève les anciennes lignes de téléphone.
Monsieur le Maire précise qu'il n'a aucune information à ce sujet.
- Madame MENDEZ Stéphanie indique qu'il y a des décisions à prendre pour le repas de 3^{ème} jeunesse (spectacle, organisation...) du 26/11/2023.
Monsieur le Maire précise qu'il faut limiter l'animation à 600 €.

Présentation du projet du Presbytère par Monsieur Pierre GAUTHIER

Monsieur le Maire présente Monsieur GAUTHIER Pierre, du bureau d'étude Hôtels Actions, dans le cadre de l'étude de réhabilitation du Presbytère de la commune

Monsieur GAUTHIER prend la parole et présente le rapport final de l'étude de marché du projet qui repose sur la création d'un hébergement touristique et d'un café-restaurant.

A la fin de la présentation des questions ont été posées pêle-mêle par l'ensemble des conseillers municipaux pour approfondir certains points.

Monsieur le Maire remercie Monsieur GAUTHIER pour son intervention.

La séance est levée à 21 h 45 mn.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.